

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 22 mars 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Christophe AMALRIC - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Eric LE DISSÈS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 017-3544/18/BM

■ Attribution d'une subvention pour l'année 2018 à l'association Adava Pays d'Aix MET 18/6687/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association ADAVA PAYS D'AIX a pour objet la promotion des modes alternatifs de déplacements, le vélo, la marche et les transports collectifs. Cette association appartient au réseau national de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB). L'association compte environ 345 adhérents et 45 bénévoles.

Les activités de l'association sont :

- L'organisation d'ateliers vélo participatifs.
- L'école vélo en ville pour adultes
-

L'agenda de la mobilité métropolitaine affiche des objectifs forts en faveur des modes actifs. La marche et le vélo sont ainsi placés au cœur des actions de l'agenda en terme d'intermodalité avec les transports en commun. Il s'agit de déployer leurs usages afin d'en faire des outils de déplacements concurrentiels de la voiture individuelle sur certains trajets domicile-travail et domicile-étude.

Pour l'année 2018, l'association ADAVA a déposé une demande de subvention pour développer les actions suivantes :

- Atelier vélos Participatif
- Ecole Vélo en Ville pour adulte
- Actions de sensibilisation à l'éco-mobilité lors des manifestations
- Réalisation d'une carte des itinéraires cyclables du pays d'Aix

Signé le 22 Mars 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 30 mars 2018

Au vu des objectifs de l'association ADAVA PAYS D'AIX et de leur cohérence avec les objectifs inscrits au sein de l'agenda de la mobilité métropolitaine, il est proposé de soutenir cette association.

Il est ainsi proposé d'accorder une aide d'un montant de 6000 euros à cette association, sous la forme d'une subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du conseil de Territoire du Pays d'Aix du 15 mars 2018.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'objet de l'association ADAVA PAYS D'AIX s'inscrit dans les objectifs de l'Agenda de la Mobilité métropolitaine en faveur du développement des modes actifs,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 6000 € à l'association ADAVA PAYS D'AIX.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget transport 2018 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sous politique C360 nature budgétaire 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

Signé le 22 Mars 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 30 mars 2018